L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat du Conseil Souverain, de la Préfecture et du Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 8 DECEMBRE 1837.

L'Editeur de *La Créole*, annonce aux dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il publiera dans le Numéro de dimanche prochain, une romance intitulée *Les Regrets d'un Louisianais*. Les paroles sont d'un jeune créole, et la musique de Mr. Varney. *Le Créole* publiera successivement plusieurs romances des artistes les plus distingués sur cet auteur de Mme. St. Clair, qui suivra immédiatement celle de Mr. Varney.

L'Editeur profite de cette circonstance pour remercier le public de l'accueil qu'il a bien voulu faire à sa feuille, et qu'il tachera de mériter de plus en plus, et pour lui annoncer que pour céder aux désirs de plusieurs personnes, il s'est décidé à ouvrir une liste d'abonnements.

Ces abonnements se font au mois; le prix est d'une piastre, payable d'avance.

ARCHITECTURE—Le grand Hôtel de la Bourse situé rue St.-Louis, sera définitivement ouvert au public vers la fin de ce mois. Tout l'intérieur, nous assure-t-on, est achevé et d'un fini très remarquable quant au dessin et aux belles peintures qui décorent le pourtour de la rotonde. Nous attendons l'ouverture de ce monument pour pouvoir en parler convenablement. Jusqu'à présent l'édifice est interdit aux visiteurs pour empêcher que la foule des curieux qui l'encombreraient tous les jours ne gênent les ouvriers qui y sont employés.

Nous voyons dans la Gazette de Donaldsonville du courant, qu'une assemblée des Démocrates doit avoir lieu dans la Paroisse de l'Ascension, le 16 de ce mois, à l'effet de nommer des députés à l'assemblée démocratique qui doit avoir lieu à la Nouvelle-Orléans pour faire le choix d'un gouverneur.

FLORIDE—Le capitaine Hale, du brick Boxer, arrivé de la rivière St.-Johns, Floride, à Baltimore, le premier du courant, y a apporté la nouvelle que les forces des Etats-Unis sous le commandement du général Jesup devaient se mettre en mouvement pour marcher contre le territoire des Indiens, le 25 novembre.

BEAUX ARTS.

NOUVEAU GENRE DE PIANO—M. Grove, de Philadelphie, vient d'inventer un piano qui a six mouvements différents réglés par six pédales correspondantes. En addition au mouvement ordinaire, chacune des touches a trois cordes, ou lieu de deux, et on peut les faire vibrer par trois ou deux à la fois, au choix de l'exécutant. La grande pédale donne le mouvement général à 2 et aux trois cordes, ou le ramène au libitum. La seconde produit un son plus étouffé; la troisième donne un piano ou un son doux; la quatrième un *pianissimo*, à l'aide de la sixième on obtient un accompagnement de tambour ou de triangle; et la sixième et dernière pédale donne un accompagnement de basson. Chacun de ces mouvements peut s'opérer sur deux des trois cordes de la touche au moyen de la première pédale. Le ton de chaque mouvement, est, dit-on, excellent; et lorsque toute la puissance de l'instrument est mise en action, et que les accompagnements de tambour, de triangle ou de basson ont lieu, il égale, ajoute-t-on, le meilleur orchestre d'harmonie possible.

L'article qui précède est traduit du "Evening Star, de New York." Il nous a été impossible de dire à quoi tient l'invention dont parle ce journal ait réellement une invention; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que depuis longtemps nous avons entendu parler de ces sortes de pianos. Le célèbre Erard, de Paris, fut le premier qui en fabriqua de semblables.— Depuis les Allemands se sont emparés de la découverte en y ajoutant de petites clochettes qui font l'effet du plus vilain chinois. On a reçu plusieurs de ces instruments à la Nouvelle-Orléans.

DANSE—Une nommée madame Lecomte est arrivée dernièrement à New-York, de Paris, avec des recommandations qui la représentent comme une des premières danseuses de la capitale. On la dit infiniment supérieure à la célèbre Taglioni. Elle devait débuter au Park-Theatre dans un grand pas de deux dansé avec Checkeni et dans la belle scène du Monastère, du troisième acte de Robert le Diable.

MUSIQUE—Auber paraît vouloir devenir le compositeur à la mode des Américains. Hier, le Cheval de Bronze obtenait de grands succès à New-York, aujourd'hui *Fra Diavolo* faitureur à Baltimore.

OISEAU DE MER—On a pris tout récemment à Buffalo, un de ces oiseaux de la famille des pélicans et connus sous le nom de frégate: il mesurait quatorze pieds d'envergure.

Chemin de fer de la Vera Cruz à Mexico.

Nos dernières lettres de journaux mexicains contiennent une série d'articles, qui donnent de grands détails au sujet de cette belle entreprise, dont le succès n'est plus au doute pour les habitans de cette république. Toutes les données du travail ont été établies sur des bases raisonnées et qui nous semblent positives, et d'après les calculs faits, cinq millions de piastres suffiront pour compléter le chemin et le mettre en pleine activité.

De prime abord, et sans qu'il soit besoin de réfléchir sur la nécessité d'établir des chemins de fer dans des pays qui font un grand commerce d'exportation et d'importation, il est impossible de ne pas approuver le plan dont il est question. Le commerce et les communications à la fois prompte, commode et facile avec une capitale dont les relations d'affaire avec l'étranger sont déjà si colossales et qui peuvent encore être portées sur une échelle beaucoup plus étendue que ci-devant par la continuation de la route dont il est ici question. En effet, si l'on considère que Mexico est une ville qui absorbe une grande partie des produits manufacturés de l'un et l'autre monde, pour pouvoir suffire à ses besoins de première nécessité et soutenir en outre cette sorte de luxe asiatique qui règne parmi les classes riches de la population, et très-souvent même parmi les familles peu aisées; et si l'on considère en même temps que c'est de cette cité et de plusieurs autres de l'intérieur, telles que Guanajuato, Guadalajara, San Luis Potosi, Zacatecas, &c., que sortent presque tous les métaux précieux qui circulent dans l'univers, soit en monnaie ou sous la forme de lingots, on se convaincra de suite que l'entreprise projetée est de la plus haute importance et du nombre de celles que les besoins du pays exigeaient impérieusement.

Ce qui nous étonne le plus, c'est que l'on ait tant tardé à mettre ce beau projet à exécution. Le sol de la république mexicaine est, on ne le sait que trop bien, doué d'une fertilité remarquable. Il est susceptible de produire avec abondance la plupart des denrées que l'on récolte ailleurs, et qui servent à la consommation de tous les peuples de l'univers. Or, si l'agriculture a été jusqu'à présent si négligée dans ce pays, la faute en est moins attribuable au peu d'industrie des habitans qu'au manque presque absolu de communications. Les produits de la terre, quel que grands qu'ils fussent, offraient à peine payé l'agriculteur du fruit de son labeur et dans cette triste perspective, les classes subalternes de la population se sont livrées au travail des mines. Le gouvernement même, fit de ses trésors souterrains, l'objet de la convoitise de toutes les nations, n'a pas songé qu'il est une autre richesse beaucoup plus grande encore, celle qui résulte du développement du commerce et de l'agriculture. Il n'a rien fait pour encourager ces deux branches d'industrie dans l'intérieur, et dans cette hypothèse il ne fallait pas compter que sur l'arrivée des denrées étrangères pour satisfaire aux besoins de la masse de la population. Mais les routes étant dans beaucoup d'endroits d'un accès très-difficile pour pénétrer dans l'intérieur et arriver dans les villes les plus populeuses, le prix de ces denrées devaient nécessairement être, dans plus d'un cas, fort élevé; et pour en trouver un débit prompt et avantageux, il a fallu recourir à un système de fraude, dont la scale dupe était le gouvernement. Le contrebande a été mise à l'ordre du jour: elle fut encouragée et poussée même à l'excès par les propres agens du gouvernement. Ainsi en est il résulté que dans un pays où tout paie un droit au trésor national, où des douanes doivent procurer plus qu'il ne faut pour subvenir aux dépenses générales; où l'extraction de l'or et de l'argent est une des branches les plus lucratives du revenu du peuple, et fournirait copiusement à diminuer, et, à la longue, à payer la dette publique; où le système de monopole, enfin, établi par le gouvernement pour la vente du tabac et le débit du timbre, doit nécessairement donner des millions, ce pays a toujours été dans la misère la plus absolue, hors d'état de soutenir sur pied une armée respectable ou de se donner une marine militaire propres à faire respecter sa nationalité, incapable de faire face à ces dépenses courantes, et obligé incessamment à en venir à des emprunts, et même à des coalitions arbitraires et honteux avec quelques négociens, pour subvenir aux moindres besoins dont il est assiégé.

Le chemin de fer de la Vera-Cruz à Mexico et les différentes branches qui viendront y aboutir de l'intérieur du pays, seront infailliblement pour résultat de détruire à la longue ce vice extrême, dont le gouvernement est encore la victime, puisque le commerce pourra se faire avec plus de facilité, que les moyens de transport étant moins onéreux aux négocians, il y aura pour des mêmes de sujets de faire une contrebande qui quelquefois leur est préjudiciable. D'ailleurs, sous la puissance du général Bustamente, une grande réforme, nous l'espérons du moins, aura lieu au Mexique. Ainsi comme il l'est du reste dans ce pays, et à la page, et de la révoiler de nuit lithargie où il est plongé depuis si long-temps, est pour lors assez qu'il fera tout son possible pour faire disparaître ces maux qui ont glissé dans toutes les branches de l'administration financière et politique. Son premier soin sera de réorganiser le système des douanes, qui en demeurant, au commerce et à l'agriculture un frein nouveau et propre à développer les diverses branches de l'industrie nationale. A deux époques différentes, nous avons eu l'occasion de juger du mérite financier et du génie donné de Bustamente: la première, lorsqu'il n'est âgé du faire un emprunt dont le gouvernement le plus prospère lui-même (en 1823), et pour lequel les conditions onéreuses, en faisant des détenteurs de ses titres nationaux, en Europe, la conversion de la dette publique en une nouvelle série d'obligations, qui, depuis vingt ans—Cependant qui a sauvé le Mexique d'une banqueroute nationale, jusqu'alors considérée comme inévitable. Le présent achèvera ce qu'il a commencé, et prétant tout ses efforts à ce qu'il a entreprise que nous regardons comme l'avant-coureur de la régénération du peuple Mexicain.

Tu qu'il est projet de réunir de la route ville tracée de soixante deux pieds de Santé, depuis la Vera-Cruz jusqu'à Mexico. Le coût total du travail, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'élèvera à cinq millions de piastres, avec

Achat de fer et des autres matériaux, passage des rails, main-d'œuvre, &c. $2,467,680

Nivellement du terrain, montagnes à percer, rochers à briser, &c. 2,126,000

Achat des machines locomotives, train de charrois, &c. 406,200

Total $5,000,000

La route sera ombragée sur :

A partir de la Vera-Cruz, jusqu'au revers de la colline comme sous le nom de "la loma del molino de viento" trois lieues de ce point jusqu'à la rivière San Juan, deux lieues. Un point d'une seule arche sera jeté sur cette rivière pour le passage du chemin; le travail coûtera $12,000. A partir du pied du pont, de l'autre côté de San Juan, jusqu'à l'habitation dite Rancheria, de Tenenaba, deux lieues; de ce point jusqu'à l'endroit appelé la Boca del Monte, dix lieues; de là jusqu'à la forêtière de Chichiquila, six lieues et demie; la même distance depuis ce dernier point jusqu'aux montagnes qui se trouvent au delà de San Pedro Achilchotla. Cette partie du chemin est celle qui est considérée comme la plus difficile à exécuter, en raison de la quantité de montagnes qu'il faut traverser et du grand nombre de ponts suspendus que l'on devra jeter çà et là sur les nombreux torrens à traverser sur ce petit espace de terrain. Depuis ces montagnes jusqu'à la vallée de San Andrés, au pied de la Sierra-Madre, en longeant la chaîne d'monts de la Ventana et de los Humeros, quatre lieues; de ce point, suivant le bord oriental de la vallée de San Andrés, en laissant au sud les châteaux ou haciendas de la Capilla et de Tepetitlan, traversant au petit village del Santuario le chemin qui conduit de Perote à Puebla continuant ensuite par le revers nord de Huamantla jusqu'à Apizaco, et de là, à travers la plaine de Apam et les vallée d'Otumba, jusqu'à San Cristobal Ecatepec, trente quatre lieues et demie; et enfin de ce dernier point (San Cristobal), jusqu'à Mexico, quatre lieues. Total, soixante deux lieues et demie.

Ceux de nos lecteurs qui connaissent les localités que nous venons de décrire, s'apercevront promptement que la route choisie pour l'établissement du chemin de fer est la plus courte de toutes, et celle que l'on pourrait exploiter à moindres frais et avec le plus grand avantage possible. Maintenant si l'on considère qu'à cette route principale viendront aboutir par la suite plusieurs autres chemins de fer qui conduiront à la grande ville de Puebla, à Guanajuato, Querétaro, dans l'intérieur de l'Etat de Jalisco et de ceux de Michoacan et de Oajaca, il ne sera plus permis de douter de l'essor impétueux que prendront le commerce et l'agriculture dans la république Mexicaine.

Mais le plus beau du projet, selon nous, et ce qui intéresse le plus les peuples de l'Amérique orientale au succès de l'entreprise, c'est sans contredit la facilité que l'on aura par la suite à commercer directement avec les Grandes-Indes et la Chine par l'Océan pacifique. Déjà l'idée est conçue de prolonger le chemin de fer de la Vera-Cruz à Mexico, jusqu'au port de San Blas. Si ce second projet s'exécute, le Mexique sera appelé à occuper une des places les plus distinguées parmi les nations commerçantes de la terre; et l'époque ne saurait tarder à arriver où elle réalisera ses brillantes destinées, si toutefois un esprit d'émulation vient animer les citoyens, et les porte à travailler de concert à la prospérité générale du pays, au lieu de se livrer, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, à toute la fureur des dissentions intestines et de ces guerres dites de parti, mais qui ne sont suscitées que par quelques chefs qui veulent arriver quoiqu'il en coûte au salut de la puissance et des honneurs.

Sur l'opinion de Michel Chevallier sur le Mexique.

Le Mexique, et ses commotions politiques, ont occupé les publicistes de tous les pays; mais, il nous a paru que ce pays méritait d'être mieux connu avant d'être jugé. Presque tous ceux qui s'en sont occupés, s'en sont plutôt rapportés à des jugemens tout faits, qu'à leurs propres observations: et dernièrement encore, un voyageur, célèbre par ses lettres sur les Etats Unis, vient d'émettre sur la nation mexicaine des opinions trop sévères pour qu'il ne soit pas à propos d'en peser la justesse. Le talent d'observation de Mr. Michel Chevallier est reconnaissant, et qu'il aurait témérité de notre part de lutter contre un si rare pouvoir; mais, si certaines faits n'admettent guères de contestation, il n'en est pas de même des jugemens déduits qui nous semblent parfois hazardés, et par trop généralisés. Un séjour d'un mois au plus, dans un pays si vaste et si varié, n'a permis de jeter qu'un coup d'œil rapide sur des mœurs qui n'ont rien de commun avec celles des peuples d'Europe, et moins encore avec celles de l'Amérique du Nord récemment explorée par l'auteur.

Son passage rapide, dans la ville de Mexico, et le temps donné à visiter les mines de Real del Monte ne lui ont guères laissé d'autre loisir que celui d'observer les salons qui lui ont été ouverts avec empressement, de recueillir les notes des diplomates auxquels il était recommandé. Quelque supériorité donc, et quelque rapidité de coup d'œil que l'on reconnaisse chez l'auteur des lettres sur le Mexique, insérées au Journal des Débats, on ne peut se défendre d'un vif regret, en songeant à ce qu'il dû été le résultat d'un voyage moins prompt et d'un examen plus approfondi. Cependant, les idées émises dans ces lettres, compromettent d'autant plus le caractère mexicain, que la réputation de celui qui les lerit est fondée sur des œuvres plus estimées. Quoiqu'il en soit, le parti d'équité que nous professons nous porte à modifier, autant qu'il est en nous, les impressions produites par des écrits aussi remarquables que ceux de M. Chevallier. "Le Mexique, dit-il, a perdu bien plus que gagné, depuis l'indépendance. Sous le rapport moral, il m'est pénible de dire que la décadence est plus effrayante encore." L'attaque est directe, et l'on aurait droit de supposer que l'auteur a été à même de comparer deux époques; cependant, c'est en 1810 qu'a retenti le premier cri de liberté; et c'est en 1835 que M. Chevallier porte son jugement. Si pourtant on s'en rapporte aux faits, on verra la nation, courbée sous le joug le plus ignoble, goûter les douceurs de l'indépendance, et se souvenir des charmes du droit divin. Si c'est là que l'on prétend placer le point d'où la morale publique est décadence *effrayante*, nous avouerons ce que la justice exige de nous; c'est qu'il y a progrès immense, sous ce rapport, et que la superstition n'est plus à comparer à ce qu'elle était alors. L'empire de la monosaïque est singulièrement restreint; et, si le *Quémador* a vu brûler encore à Mexico des victimes au 19ème. siècle, il est constant que, depuis la révolution, aucun sacrifice humain de cette sorte n'a eu lieu, et que chaque jour une tolérance plus grande prend racine dans les mœurs. Nous avons tout lieu de penser que ce progrès n'a pas échappé à M. Chevallier; et nous sommes fâchés seulement qu'il n'en ait pas tenu compte aux Mexicains. Quant aux mœurs privées, elles n'ont rien eu à perdre; et chacun s'accorde à dire que la vie est moins ébonté que jadis Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que la classe moyenne de la société n'a rien à envier aux classes analogues des autres pays, quant à la modestie du zèle. Dans les classes externes, la haute aristocratie et la plèbe, il y a, comme partout, un relâchement notoire; et si l'excessive richesse amène chez l'une des déportemens ordinaires aux gens blasés sur toute espèce de jouissances; la misère extrême porte chez l'autre à cet abandon de principes qui fait en tous lieux des prostituées.

Mr. Chevallier fait ensuite grand état des habitudes passives d'obéissance que sous le régime espagnol avait prises la race indienne; il la loue surtout d'être restée stationnaire dans son respect pour le clergé, et dans sa soumission aveugle; mais, s'il était en le temps de porter son regard scrutateur sur ce mahéureux peuple; s'il eut pénétrer la pensée de ces infortunés qui, plus gémissent encore sous le même joug que leur imposa la conquête; il aurait vu l'indice certain d'un renouvellement dans l'ordre social; et l'approche d'une ère toute nouvelle. Ce peuple, de plusieurs millions d'hommes, dont il n'a pu apercevoir que l'extérieur apathique; que la résignation héréditaire; possède tous les élémens d'un affranchissement prochain; et les discordes, les combats de la population conquérante, préparent à la population indigène un triomphe certain.

Le Mexicain indigène, patient, laborieux, constant dans ses habitudes comme dans ses haines, marche difficilement vers la civilisation; mais il y marche! et les révolutions continues qui mettent les armes à la main de ses jeunes hommes, les exercent en même temps à l'art de la guerre. Il est vrai que les officiers sont tous pris parmi la classe des citadins, autrement dit des créoles; mais, s'il a été reconnu que si le soldat, qui n'est autre que l'Indien, était d'une extrême bravoure, quelques exemples tels que celui de l'infortuné Guerrero ont dû convaincre que cette race n'était pas inférieure aux plus hautes fonctions militaires.

Mais, l'examen de Mr. Chevallier n'a pu être que superficiel; et il n'est pas surprenant qu'il n'ait été frappé que de l'esprit d'obéissance passive de cette partie de la nation; quand il était si porté à blâmer toute espèce de mouvement dans les institutions; et à regretter, pour le Mexique, l'époque antérieure à la révolution.

(A continuer.)

Mr. L'EDITEUR,

J'ai le avec avidité dans votre journal du 4, un article sous la rubrique de *Phocion*, dans lequel il nous fait espérer une série de communications qui nous donneront un exposé de la situation actuelle des diverses banques de la Nouvelle-Orléans. L'époque vers laquelle nous touchons, doit sans doute attirer l'attention de tous ceux qui tiennent à l'honneur et à la prospérité du pays; les détails qui s'annoncent à notre législature par cette question importante, doivent se rattacher à notre bonheur commun, et, si comme le dénoit tout récemment un habile écrivain, M. A. Rice, que du chef des opinions *publiques* la lumière, que de remarquer ne mêmes-nous pas redevables à tous ceux qui, comme *Phocion*, et vous monsieur, avez si hâtivement soutenus les intérêts et la dignité du pays. Je m'arrête, monsieur, en vous priant de vouloir que j'éprouve, je pourrais peut-être entrer en matière sur un sujet que *Phocion* a si dignement commencé, et qu'il se propose de parcourir dans son prochain article.

UN LOUISIANAIS.

Continuéssez.

N. B. Si quelque lecteur de la Gazette de Donaldsonville veut bien prêter son journal à un ami qui le demande à lire, il le fera un service en le remettant à M. Bayon.

Mr. L'EDITEUR,

Je lis dans votre journal du 4, un article sous la rubrique de *Phocion*, dans lequel il nous fait espérer une série de communications qui nous donneront un exposé de la situation actuelle des diverses banques de la Nouvelle-Orléans. L'époque vers laquelle nous touchons, doit sans doute attirer l'attention de tous ceux qui tiennent à l'honneur et à la prospérité du pays; les détails qui s'annoncent à notre législature par cette question importante, doivent se rattacher à notre bonheur commun, et, si comme le dénoit tout récemment un habile écrivain, M. A. Rice, que du chef des opinions *publiques* la lumière, que de remarquer ne mêmes-nous pas redevables à tous ceux qui, comme *Phocion*, et vous monsieur, avez si hâtivement soutenus les intérêts et la dignité du pays. Je m'arrête, monsieur, en vous priant de vouloir que j'éprouve, je pourrais peut-être entrer en matière sur un sujet que *Phocion*, a si dignement commencé, et qu'il se propose de parcourir dans son prochain article.

UN LOUISIANAIS.

Continuéssez.

N. B. Si quelque lecteur de la Gazette de Donaldsonville veut bien prêter son journal à un ami qui le demande à lire, il le fera un service en le remettant à M. Bayon.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI, 8 Décembre 1837.

L'ECLAIR,

Opéra comique en 3 actes.

Suivi de

La Tirelire,

OU

TITI LE TALOCHEUR.

Vaudeville en un acte.

On commencera à 8 1/2 précises.

THEATRE D'ORLEANS.

A l'avenir, dès 9 heures du soir, le prix d'entrée au spectacle, sera réduit de moitié.

Et, pour satisfaire aux vœux d'un grand nombre de personnes, l'Administration reçoit des abonnements pour le restant de la saison théâtrale, sans places fixes, et moyennant une certaine somme, payée d'avance.

Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1837.

LA DIRECTION.

OUVERTURE

De la Salle d'Orléans.

SAMEDI, 9 Décembre 1837.

GRAND BAL

PARE ET MASQUE.

Prix d'entrée, les cavaliers: ..... 1$50

L'ADMINISTRATION désirant maintenir l'ordre et la décence dans tous les bals qui seront donnés dans cet établissement, a jugé à propos de rendre tout [illegible] de dames personnes, en [illegible] quiconque ne sera admise si elle n'est [illegible] de son billet pour la saison.

La [illegible] de l'orchestre, [illegible] par Mr. Coquet, [illegible] choix des contredanses [illegible] nouvelles qui seront exécutées pendant le [illegible], et les ensemblements que la nouvelle [illegible] ne faisant donc ce beau local, font espérer que les personnes qui en goutent honorer cette [illegible] leurs pré-ce, ou [illegible] leur d'être joyeusement [illegible].

7 déc—2

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Conseil de la municipalité No. 2.

Séance du jeudi, 11 mai 1837.

Résolu, que le colle. tur des droits sur la démolition des chalands, radeaux &c. est autorisé à partir du 1er juin prochain, de prélever une commission de dix pour cent, tant sur la collecte ci dessus mentionnée que sur celle des droits de Levée sur les embarcations désignées dans l'article 10 de l'ordonnance du conseil général, approuvé le 8 juin 1836, et qui attribuent à ma cette partie du port de la troisième municipalité comprise entre la rue Duroussel et la limite inférieure du dit port.

L. U. GAIENNIE, Recorder.

Approuvé le 16 mai 1837.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme.

THEARD Jr, Secrétaire.

Séance du jeudi 18 mai 1837.

ORDONNANCE concernant les devoirs de l'imprimeur de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le conseil de la 3me municipalité arrête ce qui suit:

Art 1. L'imprimeur de la 3me. municipalité sera élu par le conseil de la 3me. municipalité, le 3 mai, de chaque année, ou aussitôt après que possible, le dit imprimeur devra rester en fonctions pendant l'espace d'une année, et sera élu chaque année à la même époque.

Art. 2. Il sera du devoir du dit imprimeur: 1o. De publier en anglais et en français, au plus tard dans trois jours qui suivront chaque séance, une copie certifiée des délibérations du dit conseil, laquelle devra être extraite des registres et lui être fournie par le secrétaire de la dite municipalité, 2o. de publier, en anglais et en français, toutes ordonnances, résolutions et réglements adoptés par le conseil, 3o. d'imprimer ou publier, selon le cas, toutes ordonnances, tous rapports, projets d'ordonnances et résolutions, et ordonnances dont l'impression pourrait être ordonnée par le conseil ou le maire, soit dans sa feuille, soit autrement, 4o. d'imprimer généralement tout ce qui sera demandé par les différents officiers de la corporation, et ce, à leur requête, 5o. de délivrer tous les transcrits au secrétaire du conseil de la 3me. municipalité, trois exemplaires de chaque ordonnance, résolution et réglements, en français, des ordonnances et résolutions publiées par lui dans son journal pendant le dit trimestre.

Art. 3. Le dit imprimeur sera tenu de faire et fournir toutes impressions dont la dite municipalité pourrait avoir besoin.

Art. 4. Le dit imprimeur recevra en compensation de ses services une somme de quinze cents piastres par an, payable par quartier, sur le mandat du maire, le dit mandat ne devant être délivré par le maire au dit imprimeur, qu'après qu'il se sera assuré que le dit imprimeur a rempli ses obligations, conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

Art. 5. Le dit imprimeur devra, dans les vingt jours qui suivront son élection, fournir un chaire une caution bonne et suffisante de la somme de deux mille piastres, pour garantie de la fidèle exécution de ses devoirs.

En cas de refus ou de négligence de la part du dit imprimeur, de se conformer aux dispositions de la présente ordonnance, le maire fera faire l'ouvrage qu'il aura ainsi refusé ou négligé, de faire par au autre imprimeur et employer à cet ouvrage les deniers de la dite municipalité; etc. et le prix payé pour la confection des dits ouvrages sera déduit du salaire annuel du dit imprimeur de la municipalité.

Art. 6. L'imprimeur de la 3me municipalité devra être propriétaire et éditeur d'une gazette publiée dans les langues anglaise et française.

Art. 7. Toutes ordonnances, résolutions antérieures relatives à l'imprimeur de la municipalité sont et demeurent rappelées par les présentes.

Signé L. U. GAIENNIE, recorder.

Approuvé le 23 mai 1837.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme.

THEARD Jr, secrétaire.

8 déc—2

Séance du jeudi 25 mai 1837.

Ordonnance concernant le Port, et la Levée de la 3me. municipalité.

Art. 1. Résolu qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera pas permis d'ériger des radeaux ou cales, qui ne seront construits vis à vis la rue Piété et la rafinerie, sous peine d'une amende de cinquante piastres par chaque contravention; et le wharfinger est autorisé à faire couper les cales et radeaux ainsi élevés encombrassant, ou les déplacer et de les faire enlever aux frais et risques de propriétaire.

Art. 2. Résolu que l'espace de la Levée, compris entre la rue de l'Indépendance et la limite inférieure de l'habitation Macarty et la rue Pologne, sera occupé par les chalands et autres embarcations chargées de sucres et autres marchandises.

Art. 3. Résolu, que l'espace de la Levée, compris entre la limite inférieure de l'habitation Macarty, et la rue Piété, sera réservé pour déposer les chalands et autres embarcations.

Art. 4. Résolu que cette partie de la Levée, depuis la rue Pologne jusqu'à cent vingt pieds de la rue de Chartres, sera réservée pour les bateaux à vapeur, chalan le et navires qui seront du tabac à charger ou à décharger.

Art. 5. Résolu qu'à partir de la dernière limite décrite dans l'article "quatre" jusqu'à la limite inférieure de la propriété de M. Thomas Urquhart, il sera permis de déposer et déposer des chalands et bateaux.

Art. 6. Résolu que l'espace compris entre la limite inférieure de la propriété Urquhart et la limite inférieure de la rafinerie sera occupé par les navires chargeant ou déchargeant à la dite rafinerie.

Art. 7. Résolu que l'espace de la Levée située entre la ligne inférieure de la rafinerie et la limite inférieure de la 3me. municipalité sera réservée pour la démolition des radeaux de bois, pieux, et autres matériaux.

Art. 8. Résolu que l'espace de la Levée compris entre la limite supérieure de la 3me municipalité, et la ligne inférieure de la rue Piété, sera réservé pour les goélettes et bateaux chargés de bois de chauffage et des chalands chargés de denrées, pourvu qu'il ne sera pas permis de laisser aucune chaland plus du bateau chargés de bois des dites limites plus de huit jours, sous peine d'une amende de cinquante piastres par chaque contravention et de dix piastres de plus par jour pour chaque jour que les dits chalands ou bateaux resteront au delà des dites limites et deseus.

Art. 9 Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

Signé L. U. GAIENNIE, recorder.

Approuvé le 30 mai 1837.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme.

THEARD Jr, secrétaire.

8 déc—3

AVOINE—6000 boisseaux, en bon ordre, et à vendre par

8 déc G. DORSEY,

44, Nouvelle Levée.

FARINE.—450 barils en débarquement du steamboat Lexington, et à vendre par

8 déc G. DORSEY,

44, Nouvelle Levée.

JAMBONS, PLATS-COTES.—50 barriques, en magasin, et à vendre par

8 déc G. DORSEY,

44, Nouvelle Levée.

HUILE DE LIN.—10 barils en magasin, et à vendre par

8 déc G. DORSEY,

44, Nouvelle Levée.

FARINE—100 barils, en débarquement du steamboat Baton-Rouge, à vendre par

G. DORSEY,

44, Nouvelle Levée.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

AVIS est donné que, conformément à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, il sera reçu au bureau de la Mairie, jusqu'au samedi, 9 du courant, des propositions cachetées, pour la construction et la pose des tables et tiaux du Marché Washington.

Le 5 Décembre 1837.

5 déc DENIS PRIEUR, Maire.

Compagnie de la Pompe Washington No. 4.

UNE assemblée mensuelle des membres de la susdite compagnie aura lieu Lundi 11 du courant, à 7 heures du soir.

BENJAMIN VAN OSTERN,

Secrétaire.

N. B. Le nettoyage mensuel de la pompe de ladite compagnie aura lieu Dimanche 10 du courant, à neuf heures du matin.

5 déc—2

MADAME PIGEON a l'honneur d'annoncer à ses amies et au public qu'elle vient d'ouvrir une Ecole française et anglaise, pour l'instruction des jeunes demoiselles, où toutes les branches d'éducation utiles et agréables seront enseignées à cette intéressante jeunesse. Prix modérés.

La longue expérience qu'elle s'est acquise dans le nord des Etats-Unis, en tenant une pareille institution, lui fait espérer de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien lui confier le soin de leurs enfants.

Pour de plus grandes informations, s'adresser dans la rue Bagatelle, à la troisième maison, à droite, de l'encoignure des Grands Hommes. 5 déc—5

AVIS.

WM. G. HEWES & Co. ont transporté leur comptoir, de la rue Poydras No. 34, à la rue des Natchez, entre les rues du Camp et Magazines.

4 déc

DANSE.

MLLE. HANKER, première danseuse au théâtre St. Charles, désire donner des leçons privées de cet art délicieux aux jeunes dames. Elle se transportera à leurs résidences, et leur enseignera séparément ou en classe, comme elles le désireront.

Pour les conditions &c., s'adresser à sa résidence à l'hotel Proctor, au coin des rues Conti et Dauphine.

2 déc—1m

PORC, Bœuf, Graisse—600 barils pore, 50 de bœuf; 500 barillets graisse, à vendre par

1 dec—3 GRAIN & MIGNON, 7 Nlle. Levée.

MALAGA GRAPES—50 bars Malaga Green Grapes, just received and for sale by

LEGENDRE & BERNIAUD,

27 St Louis st

nov 23

SEGARS—100,000 just received from Havana, of first qualities, and for sale by

nov 24 MATEO LOPEZ, 31 Common st.

NEGRES A VENDRE.—Une négresse âgée d'environ 25 ans, bonne domestique de maison; ainsi qu'un garçon très intelligent âgé de 15 ans. Les deux esclaves sont entièrement garantis. S'adresser à

7 déc—1m FORSYTH, GODWYN & CO.

No 128 rue des Magasins.

AUX AUBERGISTES

200 GROSSES Cerises à Jouer, 250 Huilliers de 4, 5 et 6 bouteilles, à bon marché, à vendre par THOS. W. SMITH,

8 déc 68, rue Conti

S'adresser au No. 126, rue Royale.

AVIS.

Le soussigné, en faisant une prise de possession de son nouveau magasin, ci-devant occupé par Mr. Hewes, qui partira dimanche prochain, 10 du courant, qui contient le nouveau de beaux assortiments, s'adresse à tout, au wharf de Lafayette, ou à JOSEPH LANDIS & Co.

8 déc 54, rue Poydras.

POUR ST-LOUIS ET ALTON.

Le beau à vapeur ALTON, de première classe, commandé par le capitaine Dougherty, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira lundi prochain. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue de la Douane.

GODFREY, BLOSSMAN & Co.

7 déc 26, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE

Le beau à vapeur NEW-TAR-PA, capitaine Dean, partira définitivement le mardi 10 du courant à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à LAVET & AMELUNG,

No 17 rue de la Commune.

6 déc—4 ou à J. M. BROADWELL & CO

No. 30 rue Poydras.

POUR LA HAVANE.

Le polacre espagnole MOLATA, capitaine Bertrun, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

CUCULLU, LAPEYRES Co.,

8 déc 27, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK.

Devant partir le 14 Décembre.

Le navire GEORGE CABOT, classé A 1; en voiler, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Blackly, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt de 150 balles en boucaute, ou passage, ayant de beaux accommodations, s'adresser à

STEARNS, BROWN & Co.

7 déc—7 Y. N. OLIVER, propriétaire.

Vendredi 8 décembre 1837.

CLUB DES JOCKEYS

DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

Au dessus de la Course de l'Ecliptse:

CES courses commenceront le mardi 3me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.

Premier jour—Bourse des propriétaires $500 course d'un mille.

Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles $300 au meilleur cheval de seconde qualité.

Trois ème jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $100 au meilleur cheval de seconde qualité.

Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 5 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.

Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $500, au meilleur cheval de seconde qualité.

Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.

Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les dontes que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ont entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chemins du rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chaloupes additionnelles pourront conduire à chaque demi heure, tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.

Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Hanover, Wright, Mlle. Ridley, Lizzanett, Scarlet, Arbaces, Giorvina, Othello, Jasper, Julianna, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouvent également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.

Y. N. OLIVER,

21 nov—13 propriétaire

SAINTE-BARBE.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, à 5 heures de l'après-midi, en briques et pompon au shako, et se réunira sur la place d'armes, pour rester sous les ordres du Major, pour faire l'exercice et une salve d'artillerie en honneur de la fête de leur patron *Ste-Barbe*.

Elle dimanche 10 courant, on se réunira à 8 heures précises du matin, au lieu accoutumé, pour aller ensemble à la grande-messe, ou il y aura une quête en faveur des Orphelins, et céléb